

Salaire N° 7910

M^e vander Borght

Conservation des Hypothèques de Bruxelles (3^e Bureau)

Rue de la Régence 54 - 1000 Bruxelles



La conservatrice délivre les certificats en se basant sur les désignations des personnes et de biens telles qu'elles sont indiquées au rapporteur et auquel il a été fait mention du chef d'une personne ou acquisition immobilière faite par elle qui n'a pas formellement requis les certificats. Les certificats sont délivrés conformément à l'ordre du 3 juillet 1883 - Régie n° 1010 - Rég. 117 du 31 juillet 1883. Les mentions indiquées ne sont relatives qu'à la transcription ou l'inscription ou l'annexe du certificat.

Le soussigné, Conservateur des hypothèques à Bruxelles, sur la requérance de M^e vander Borght, notaire à 1030 Bxl, certifie, qu'à l'exception des formalités relevées ci-après avec les mentions dont elles sont émargées, il n'existe à la date de ce jour inclusivement, dans les registres de son bureau :

I Aucune inscription d'hypothèque légale encore subsistante, ni aucune autre inscription prise depuis le 1/01/1978

II Aucune transcription depuis 30 ans

1^o d'actes et de jugements translatifs ou déclaratifs de droits réels immobiliers, les acquisitions non comprises ; 2^o d'actes de renonciation à ces droits ; 3^o de baux ; 4^o de citations ou d'exploits visés à l'article 69 de la loi du 29 mars 1962 en matière d'urbanisme ;

III Aucune transcription depuis la même date et encore subsistante d'exploits de commandement ou de saisie.

Le tout en tant seulement que ces formalités concernent les personnes et les biens désignés dans l'annexe du certificat : 6 feuillets

Transcriptions

Vol. 13 310 N° 10 du 26 juillet 2000.

voir annexe A.

Vol. 13 323 N° 7 du 4 mai 2000.

voir annexe B.

Vol. 12 672 N° 2 du 23 juillet 1998.

voir annexe C.

Vol. 12 653 N° 1 du 3 juillet 1998.

voir annexe D.

Bruxelles, le vingt-six juillet deux mille.

Un mot sur

Timbre	75
Salaire	<u>1027</u>
Recherche préalable	<u>1102</u>
Total	<u>144</u>
N°	du compte (référence à raccorder)

WESTELEYN

1910

Case Réservee
Case Réservee au demandeur
Urgent (1) Ordinaire (1) Avec Recherche préalable (1)
Date et signature Le 25 juillet 2000. 

DEMANDE DE CERTIFICAT HYPOTHECAIRE

Conservation des hypothèques de Bruxelles 3

Pierre Paul vander Borght, Notaire, Avenue Eugène Plasky, 38 à Schaerbeek - 1030 Bruxelles
Tél: 02/732.72.70 Fax: 02/732.76.96

demande un certificat hypothécaire comprenant les mentions marginales :

1. un extrait analytique des inscriptions non périmées, ni radiées;
2. l'indication des actes et jugements translatifs ou déclaratifs de droits réels
- les acquisitions **COMPRISES** ainsi que des baux et autres documents transcrits depuis le s
3. la désignation des exploits de commandements et de saisie existant valablement.

Le tout concernant les biens décrits ci-dessous et à charge des personnes désignées ci-après :

A l'exception des formalités antérieures au

Désignation des biens:

Commune d'Evere, deuxième division :

Dans le complexe immobilier dénommé « Clos de la Pastourelle » sis entre l'avenue du Fléau d'Armes et la rue de Genève, cadastré section C, sous les numéros 3/H et 3/M, pour une contenance de un hectare seize ares nonante-sept dixmilliares, comprenant notamment des immeubles à appartements dénommés Bloc A, Blocs B & C, les biens ci-après décrits.

Observation :

Au bloc A, sont rattachés mille soixante et un / dix millièmes (1.061/10.000^{èmes}) des parties communes définies à l'acte de base du Clos de la Pastourelle dressé le quatre juillet mil neuf cent nonante-sept.

Aux blocs B & C, sont rattachés deux mille cinq cent seize / dix millièmes (2.516/10.000^{èmes}) des parties communes définies à l'acte de base du Clos de la Pastourelle dressé le quatre juillet mil neuf cent nonante-sept.

A chaque entité privative est rattachée une fraction des quotités attribuées au bloc concerné déterminée proportionnellement aux quotités attribuées à l'entité privative dans le dit bloc.

DANS LE BLOC C

- AU NIVEAU DU PREMIER ETAGE :

* **UN APPARTEMENT**, numéroté C1.01, (arrière gauche) et comprenant :

a) en propriété privative et exclusive :

- Hall de jour, w-c, cuisine, salon avec balcon, une chambre avec salle de bains.

b) en copropriété et indivision forcée :

- cent dix-sept / dix-millièmes (117/10.000^{èmes}) indivis des parties communes dont le terrain.

1510

AU NIVEAU DU SOUS-SOL :

- * UNE CAVE numéro 22 B/C comprenant :
 - a) en propriété privative et exclusive :
 - Le local proprement dit, avec sa porte.
 - b) en copropriété et indivision forcée :
 - Neuf/dix-millièmes (9/10.000^{èmes}) indivis des parties communes dont le terrain.
- * UN EMPLACEMENT DE PARKING, numéroté P 76 B/C comprenant :
 - a) en propriété privative et exclusive :
 - L'emplacement de parking proprement dit.
 - b) en copropriété et indivision forcée :
 - vingt-trois/dix-millièmes (23/10.000^{èmes}) indivis des parties communes dont le terrain.

Références du dernier titre transcrit :

Titre:
transcrit: \$ vol: \$ n°: \$ date:

Référence de l'étude: V.M./ RONSEN

Réservé au service	N° d' ordre	Prénoms (selon les registres de l'état civil)	Lieu et date de Naissance	Répertoires	Inscriptions	Transcriptions	Commandements et saisies
1		ESPACES PROMOTION s.a.					
2		THOMAS & PIRON s.a.					
3		RONSEN	Agnes Alphonse Lydia Leuven, 1e 06.12.1952				

8048	26/07/2000	13310-10
------	------------	----------

Acte passé devant les Notaires VANDER BORGHT P.-P. à Schaerbeek et VAN DE VELDE H. à Brussel le 20/07/2000, contenant VENTE

Par :

1.- La société anonyme **ESPACES PROMOTION**, dont le siège social est situé à Our, commune de Paliseul, la Besace 14, inscrite au registre de commerce de Neufchâteau sous le numéro 21.776, et immatriculée à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 439.986.258.

(terrain)

2.- La société anonyme **THOMAS & PIRON**, ayant son siège social à 6852 OUR (Paliseul), La Besace, 14, constituée sous forme de société de personnes à responsabilité limitée par acte ceçu par le notaire Jean-Michel Istace à Paliseul le dix février mil neuf cent septante-six, publié par extrait aux annexes du Moniteur Belge du trois mars mil neuf cent septante-six sous numéro 667-10.

(construction)

à :

3.- Madame **RONSEN Agnes Alphonse Lydia**, fonctionnaire à la Commission Européenne, née à Leuven, le six décembre mil neuf cent cinquante-deux, de nationalité belge, épouse de Monsieur **FREYTAG Heinz Ulrich**, employé, né à Vollmerdingen (Allemagne), le sept décembre mil neuf cent cinquante, de nationalité allemande, domiciliée à 3010 Leuven, Wipstraat 19 mais demeurant à Saint Katharinen (République Fédérale d'Allemagne), Konrad Adenauer Strasse 20.

de :

01/08/2000

Commune d'Evere, deuxième division :

Dans le complexe immobilier dénommé « Clos de la Pastourelle » sis entre l'avenue du Fléau d'Armes et la rue de Genève, cadastré section C, sous les numéros 3/H et 3/M, pour une contenance de un hectare seize ares nonante-sept dixmilliares, comprenant notamment des immeubles à appartements dénommés Bloc A, Blocs B & C, les biens ci-après décrits.

Observation :

Au bloc A. sont rattachés mille soixante et un / dix millièmes ($1.061/10.000^{\text{èmes}}$) des parties communes définies à l'acte de base du Clos de la Pastourelle dressé le quatre juillet mil neuf cent nonante-sept.

Aux blocs B & C, sont rattachés deux mille cinq cent seize / dix millièmes ($2.516/10.000^{\text{èmes}}$) des parties communes définies à l'acte de base du Clos de la Pastourelle dressé le quatre juillet mil neuf cent nonante-sept.

A chaque entité privative est rattachée une fraction des quotités attribuées au bloc concerné déterminée proportionnellement

aux quotités attribuées à l'entité privative dans le dit bloc.

DANS LE BLOC C

- AU NIVEAU DU PREMIER ETAGE :

* UN APPARTEMENT, numéroté C1.01, (arrière gauche) et comprenant :

a) en propriété privative et exclusive :

- Hall de jour, w-c, cuisine, salon avec balcon, une chambre avec salle de bains.

b) en copropriété et indivision forcée :

- cent dix-sept / dix-millièmes (117/10.000^{èmes}) indivis des parties communes dont le terrain.

- AU NIVEAU DU SOUS-SOL :

* UNE CAVE numéro 22 B/C comprenant :

a) en propriété privative et exclusive :

- Le local proprement dit, avec sa porte.

b) en copropriété et indivision forcée :

- Neuf/dix-millièmes (9/10.000^{èmes}) indivis des parties communes dont le terrain.

* UN EMPLACEMENT DE PARKING, numéroté P 76

B/C comprenant :

a) en propriété privative et exclusive :

- L'emplacement de parking proprement dit.

b) en copropriété et indivision forcée :

- vingt-trois/dix-millièmes (23/10.000^{èmes}). indivis des parties communes dont le terrain.

Soit ensemble cent quarante-neuf / dixmillièmes (149/10.000^{èmes})

(Ainsi que les mêmes quotités dans les deux mille cinq cent seize / dix millièmes (2.516/10.000^{èmes}) des parties communes dont question ci-dessus)

000.7910.1200

A

4716	04/05/2000	13323-07
------	------------	----------

Acte passé devant le notaire VANDER BORGHT.PP à Schaerbeek le 27/04/2000, contenant VENTE.

Par:

1.- La société anonyme FGM, dont le siège social est situé à Bruxelles, avenue de la Clairière, 5, inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 519.274, et immatriculée à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 436.824.355.

A:

2.- La société anonyme ESPACES PROMOTION, dont le siège social est situé à Our, commune de Paliseul, la Besace 14, inscrite au registre de commerce de Neufchâteau sous le numéro 21.776, et immatriculée à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 439.986.258.

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Philippe

De:

COMMUNE D'EVERE (deuxième division)

Un terrain sis le long de la rue de Genève et de l'avenue du Fléau d'Armes, cadastré section C, numéros 3/H et 3/M pour une superficie d'après cadastre et mesurage d'un hectare seize ares vingt-sept dixmilliares.

7.10.2000
6

Conservation des Hypothèques
de Bruxelles (3^eBureau)
Rue de la Régence 54 - 1000 Bruxelles

Hypotheekbewaring
van Brussel (3^eKantoor)
Regentschapsstraat 54 - 1000 Brussel

Dep.	Dat.	Vol.
7.888	23/07/1998	12.672 N°2
	<p>Acte, notaire vander BORGHT à Schaerbeek, le 14/07/1998.</p>	
	<p>MODIFICATION DE L'ACTE DE BASE TRANSCRIT VOL. 12.653 N°1</p>	
816-265	<p>Par : 1) la S.A. "FGM", °15/02/1989 comme "LA FONCIERE GEORGES MIGNON S.A."</p>	
1043-155	<p>2) la S.A. "THOMAS & PIRON", °10/02/1976 comme Soc. de pers. à resp. lim.</p>	
	<p><u>de EVERE, 2ième div. :</u></p>	
	<p>dans l'imm. "Rés. La Pastourelle - Blocs B-C", entre la Rue de Genève et l'Av. du Fléau d'Armes, cad. sect. C, N°s 3/H et 3/M pour une sup. d'ap. cad. et mes. de 01ha 16a 97dma</p>	
	<p><u>- il faut être : voir rép. 1101, f° 133</u></p>	
	<p>8.7.98 1000 C.</p>	

Conservation des Hypothèques
de Bruxelles (3^eBureau)
Rue de la Régence 54 - 1000 Bruxelles

Hypotheekbewaring
van Brussel (3^eKantoor)
Regentschapsstraat 54 - 1000 Brussel

Dep.	Dat.	Vol.
7.162	03/07/1998	12.653 N°1
	<p>Acte, notaire vander BORGHT à Schaerbeek, le 05/05/1998.</p>	
	<p>ACTE DE BASE avec règlement de copropriété</p>	
816-265	<p>1) la S.A. "FGM", °15/02/1989 comme "LA FONCIERE GEORGES MIGNON S.A."</p>	
1043-155	<p>2) la S.A. "THOMAS & PIRON", °10/02/1976 comme Soc. de pers. à resp. lim.</p>	
	<p>de EVERE, 2ième div. : ----- un imm. à ériger sur une parcelle de terrain située dans le lot. "Clos de la Pastourelle", cad. sect. C, N°s 3/H et 3/M pour Olha 16a 97dma, sis entre l'Av. du Fléau d'Armes et la Rue de Genève. La dite parcelle de terrain figurant au plan du dit lot. sous les lots N°s 29, 30, 31, 32 et 33 d'une sup. totale d'environ 20a 17ca</p>	
	<p>"RES. LA PASTOURELLE" - BLOCS B-C</p>	
	<p><i>ca. 1990. Leo</i></p>	

